



Continuons ensemble pour Nérac!

N°5

Liste soutenue par le PS, le PC et le PRG



Nicolas LACOMBE
Maire de Nérac

Patrice DUFAU
1^{er} Adjoint

Notre contrat avec les Néracais

Programme municipal 2014-2020

Chères Néracaises, Chers Néracais,

J'ai le plaisir de vous adresser notre programme - contrat pour le mandat 2014 - 2020.

Il s'agit d'un projet ambitieux, précis et résolument réaliste car, dans le contexte actuel, notre responsabilité d'élu nous interdit d'être des marchands de rêves. Chacune des 57 actions proposées a été évaluée.

Le 1^{er} de nos engagements est bien de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux durant tout le mandat.

Notre projet inscrit Nérac au cœur d'un territoire rural dynamique.

Avec mon équipe, je souhaite porter une ambition d'avenir pour notre commune tout en approfondissant les missions municipales de tous les jours. C'est fort de ce pragmatisme, de cette volonté d'être un élu soucieux du quotidien de chacun d'entre vous tout en portant une vision à long terme, que ce programme trace le chemin d'une ville vivante et en progrès.

Vous me connaissez. Élu municipal depuis bientôt 20 ans, Maire et Conseiller général depuis 6 ans, je suis présent et à votre écoute sans relâche. Entouré d'une équipe unie et compétente, je vous invite à ce nouveau contrat de confiance.

Blog : nicolas.lacombe.over-blog.com

Courriels : nicolas.lacombe@laposte.net
patrice.dufau@wanadoo.fr

Téléphone : 06 51 94 90 97

*Amicalement,
Nicolas Lacombe*

Sommaire

Qu'est-ce qu'un « programme-contrat » ?

Quels engagements financiers ?

Vivre ensemble, rassembler les Néracais

- Renforcer les liens entre les Néracais (Actions 1 à 5)
- Faire vivre la démocratie locale (Actions 6 à 9)
- Favoriser l'accès au sport, à la culture et à une école de qualité (Actions 10 à 18)
- Assurer la sécurité des Néracais (Actions 19 à 25)
- Assurer l'accès à la santé (Actions 26 à 27)
- Maintenir des services publics de qualité (Actions 28 à 29)
- Optimiser la collecte des ordures ménagères sur la commune (Actions 30 à 33)

Aménager notre commune

- Etablir un programme d'urbanisme sur 6 ans (Actions 34 à 36)
- Améliorer l'entretien courant de la voirie (Action 37)
- Aider à la rénovation des façades, des toitures et des menuiseries dans le périmètre du secteur sauvegardé (Action 38)
- Reconquérir l'habitat du centre-ville (Actions 39 à 40)
- Commercialiser des terrains constructibles proches du centre-ville (Actions 41 à 42)

Préparer l'avenir de notre territoire

- Développer notre tissu économique territorial (Actions 43 à 48)
- Finaliser nos documents d'urbanisme (Action 49)
- Valoriser notre patrimoine (Actions 50 à 54)
- Poursuivre notre politique de développement durable (Actions 55 à 56)
- Organiser efficacement notre territoire institutionnel (Action 57)

Qu'est-ce qu'un « programme-contrat » ?

Un programme-contrat est un projet municipal dont toutes les actions proposées sont concrètes, réalistes, et vérifiables une fois celles-ci réalisées.

Ces actions constituent l'engagement des élus auprès des Néracais.

Dans le cadre de ce contrat avec les Néracais, les élus s'engagent à rendre compte de la mise en œuvre des actions proposées :

- Une fois par an lors de réunions publiques.
- En adressant tous les ans à tous les foyers néracais un bilan d'étape de la mise en œuvre de ces actions.

Quels engagements financiers ?

Les candidats de la liste « *Continuons ensemble pour Nérac !* » prennent un engagement financier fort :

Les taux d'imposition communaux n'augmenteront pas.

Aujourd'hui, les taux sont de 17,64 % (taxe d'habitation), 21,83 % (foncier bâti), 78,16 % (foncier non bâti) et 24,33 % (cotisation foncière des entreprises). Ces taux seront les mêmes en 2020.

Il nous faudra donc, dans les années qui arrivent, poursuivre les efforts dans plusieurs directions afin de dégager les ressources nécessaires au développement de notre territoire et à la réponse aux attentes des Néracais :

- 1- poursuivre et amplifier la maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement
- 2- maintenir, comme actuellement, la dette à un niveau inférieur aux communes de notre taille
- 3- organiser notre territoire (fusion des trois communautés de communes de l'Albret) pour offrir un service à la population meilleur et plus économe
- 4- considérer que notre ville est très bien équipée et consacrer l'essentiel des investissements à l'entretien de l'existant (notamment la voirie)
- 5- vendre les biens communaux n'ayant pas une utilité publique
- 6- mettre en place une politique d'offre foncière offensive afin de créer de nouvelles ressources fiscales

contrat avec les Néracais



Action 10 : Pérenniser les événements populaires que nous avons créés ou soutenus



Action 1 : Organiser des animations pour tous les publics



Action 11 : Accompagner un parcours culturel pour les jeunes



Action 26 : Garantir une Maison de Santé pour l'Albret

Vivre ensemble, rassembler les Néracais

Malgré la dureté des temps, Nérac reste une ville où il fait bon vivre : nombreux services à la population, vie associative dynamique, commerce et artisanat variés, agriculture d'excellence, animations riches pour tous, équipements publics nombreux, paysages préservés...

Entre 2008 et 2014, la municipalité a œuvré à la valorisation de ces atouts sur notre commune.

Durant le mandat 2014-2020, nous maintiendrons les services existants et développerons de nouveaux dispositifs permettant de toujours mieux vivre à Nérac.

Renforcer les liens entre les Néracais

Action 1- Mettre en place un Office Municipal des Associations pour favoriser les synergies entre les associations néracaises et organiser des animations et des actions pour tous les publics (jeunes, seniors) tout au long de l'année.

Action 2- Désigner et former un agent «réfèrent associations» à la Mairie.

Action 3- Reconduire le Conseil Municipal des Jeunes en ciblant ses actions sur la citoyenneté, la solidarité et le développement durable.

Action 4- Impulser avec les habitants l'organisation de repas de quartiers. Mettre à disposition gratuitement les tables et les chaises.

Action 5- Rénover l'ancienne salle d'audience du tribunal pour remplacer la salle « Paul Charles » salle de réunion indispensable à la vie associative de notre commune.

Faire vivre la démocratie locale

Action 6- Formaliser et organiser les réunions de quartier afin que chaque Néracais soit consulté plusieurs fois durant le mandat.

Action 7- Pérenniser les permanences des élus sur le marché.

Action 8- Organiser des réunions publiques régulières afin que les élus (municipaux, intercommunaux, départementaux) rendent compte de leur action et du respect de leur contrat avec les citoyens.

Action 9- Recourir, si nécessaire, au référendum local comme nous l'avons déjà fait pour la vidéoprotection.

Favoriser l'accès au sport, à la culture et à une école de qualité

Action 10- Pérenniser les événements populaires que nous avons créés ou soutenus : marchés Saveurs et Guinguettes, Festival Garenne Partie, Rencontres Chaland, marché aux Truffes, journées du cheval, soirée des bénévoles, bal de l'automne...

Action 11- Accompagner un parcours culturel pour les enfants et les jeunes scolarisés à Nérac.

Action 12- Maintenir l'engagement municipal pour une programmation culturelle exigeante et populaire.

Action 13- Assurer un avenir au Cinéma, aujourd'hui en difficulté.

Action 14- Optimiser les nombreux équipements sportifs de la ville par la réalisation d'améliorations ponctuelles.

Action 15- Mettre en place un dispositif d'accompagnement favorisant l'accès au sport et à la culture pour tous.

Action 16- Poursuivre l'entretien et l'amélioration des bâtiments scolaires.

Action 17- Mettre en place un plan d'informatisation performant des quatre écoles publiques.

Action 18- Mettre en place la réforme des rythmes scolaires au mieux des intérêts des enfants.

Assurer la sécurité des Néracais

Action 19- Renforcer la coopération du «groupe opérationnel» Sous-préfet / Procureur de la République / Capitaine de gendarmerie / Maire afin d'assurer un suivi précis de l'évolution des faits de délinquance et d'y apporter les réponses les plus précises et efficaces possibles.

Action 20- Renouveler la convention de mutualisation Police municipale / Gendarmerie.

Action 21- Mettre en place la procédure de transaction permettant une réponse exemplaire et rapide à des infractions commises sur des biens publics.

Action 22- Mettre en place un CDDF (Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles) qui permet d'apporter une réponse progressive et graduée, adaptée à chaque situation spécifique et qui contribue à responsabiliser les parents et à restaurer l'autorité parentale.

Action 23- Multiplier les actions de prévention des risques pour tous les publics, notamment en associant la gendarmerie et la police municipale à toutes les réunions de quartier, ainsi que ponctuellement Monsieur le Procureur de la République (sur sa proposition).

Action 24- Poursuivre le renforcement de la présence policière aux moments sensibles (fêtes de fin d'année, saison touristique...).

Action 25- Maintenir l'opération « tranquillité absence ».

Assurer l'accès à la santé

Action 26- Garantir une M.S.P. (Maison de Santé Pluriprofessionnelle) sur la zone de santé du Pin afin de permettre à de nouveaux professionnels de s'installer en Albret.

Action 27- Veiller, au sein du conseil de surveillance de l'hôpital, à la qualité de l'offre de santé hospitalière.

Maintenir des services publics de qualité

Action 28- Veiller au maintien et à la qualité des services publics d'Etat que sont l'hôpital, la gendarmerie, la sous-préfecture, le trésor public, la DDT (Direction Départementale des Territoires), la Poste.

Action 29- Assurer la pérennité des services en régie municipale (eau, assainissement) reconnus pour leur efficacité et leur rentabilité et étendre la régie, si possible, à l'éclairage public.

Optimiser la collecte des ordures ménagères sur la commune

Action 30- Etudier la reprise en régie par la Communauté de Communes de la collecte des ordures ménagères afin de supprimer un échelon de décision (optimisation des coûts, fluidité dans l'exécution des décisions).

Action 31- Assurer une information précise des habitants sur les jours de collecte des différents types de déchets dans chaque quartier afin de réduire les sorties de sacs les mauvais jours.

Action 32- Poursuivre la verbalisation des comportements inciviques liés aux dépôts d'ordures.

Action 33- Chiffrer et mettre en place si possible la collecte en porte à porte dans les hameaux de la commune.



Actions 6 et 8 : Formaliser les réunions de quartiers. Des élus qui rendent compte de leur action.

contrat avec les Néracais



Action 34 : Rénover le Boulevard Coubertin et les rues adjacentes

Action 35 : Mettre en place un programme de rénovation des voiries

Aménager notre commune

Concernant les travaux d'urbanisme, l'essentiel du mandat 2008-2014 a été consacré à la mise aux normes de nos réseaux (eau, assainissement) et aux économies d'énergie (gaz, électricité). Trois importantes campagnes de suppression des branchements plomb et de renouvellement des canalisations, ainsi que l'assainissement et l'enfouissement des réseaux dans les hameaux (Bréchan, Tauziette) ont constitué des dépenses importantes.

Aussi, les réflexions sur l'avenir urbain de notre commune ont eu lieu dans le cadre de la mise en place du secteur sauvegardé, hérité de la précédente municipalité.

Durant le mandat qui arrive, nous poserons l'aménagement urbain et la requalification des rues et des espaces urbains comme une priorité absolue : l'essentiel de la capacité d'investissement de la commune y sera consacré

Etablir un programme d'urbanisme sur 6 ans

Action 34- Réaliser les travaux de requalification du Boulevard Coubertin et des rues adjacentes en plusieurs tranches.

Action 35- Mettre en place dès 2014 un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) pour programmer les travaux de rénovation des rues, espaces publics et bâtiments municipaux durant le mandat en intégrant la nécessité de circulations douces et de l'accessibilité.

Action 36- Poursuivre la mise en place d'économies d'énergie (gaz, électricité, eau) dans les bâtiments et les espaces publics et en rendre compte.

Améliorer l'entretien courant de la voirie

Action 37- Optimiser le service voirie de la communauté de communes afin d'améliorer l'entretien des voiries ne faisant pas l'objet d'une rénovation « lourde ».

Aider à la rénovation des façades, des toitures et des menuiseries dans le périmètre du secteur sauvegardé

Action 38- Atténuer les contraintes du secteur sauvegardé par la mise en place d'une aide financière forfaitaire aux propriétaires occupants réalisant des travaux de rénovation de toitures, de façade et de menuiseries ainsi qu'aux commerçants (y compris locataires). Le nombre de dossiers chaque année sera limité à la somme prévue annuellement au budget.

Reconquérir l'habitat du centre ville

Action 39- Mettre en place une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Action 40- Accompagner des rénovations exemplaires avec des bailleurs du type Habitatlys.

Commercialiser des terrains constructibles proches du centre-ville

Action 41- Viabiliser et commercialiser des terrains constructibles à Bourdilot-Plaisance afin de permettre aux Néracais d'accéder à la propriété.

Action 42- Réserver un zonage dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour un écoquartier.



Action 39 : Mettre en place une OPAH



Action 38 : Aider les propriétaires du secteur sauvegardé



Action 41 : Vendre des terrains constructibles proches du centre ville

Préparer l'avenir de notre territoire

Dans le contexte de crise que nous connaissons depuis quelques années, la compétition entre les territoires se développe : seuls les territoires qui se donnent les moyens de préparer leur avenir pourront répondre aux défis qui se présentent à eux et à leur population.

Forts de notre expérience, nous proposons, avec vous, de continuer à préparer l'avenir de Nérac et de l'Albret.

Développer notre tissu économique territorial

Action 43- Entrer dans la phase opérationnelle pour le projet @grinove, pôle économique sur l'Albret dédié aux nouvelles formes d'agriculture.

Action 44- Créer en Albret un « Guichet Unique » pour les chefs d'entreprises, commerçants, artisans, agriculteurs permettant d'apporter toutes les informations liées aux disponibilités foncières (terrains et locaux), à l'urbanisme, aux aides diverses. Ce guichet serait la « porte d'entrée » économique du territoire.

Action 45- Lancer la réalisation de la zone Labarre III et la requalification des zones existantes.

Action 46- Dynamiser le commerce local par la mise en place d'une OMAC (Opération de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce).

Action 47- Accueillir à Nérac des événements sportifs, culturels ou économiques nationaux (comme ce fut le cas pour le championnat de France de course d'orientation, ou le congrès de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences).

Action 48- Promouvoir l'offre touristique du territoire. Poursuivre les démarches pour la reprise du train touristique Nérac-Mézin dès 2014 (si aucun retard n'est pris) ; assurer une exploitation pérenne des gîtes communaux dès 2014 ; valoriser une destination « Baïse » pour la navigation fluviale en renforçant notre coopération avec les autres villes bordant la Baïse, notamment Condom ; relancer le projet d'un camping sur l'Albret accessible à tous ; installer une aire de camping-car.

Finaliser nos documents d'urbanisme

Action 49- Finaliser dès 2014 quatre documents importants pour le développement de notre commune : le PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme), le règlement du secteur sauvegardé, le règlement local de publicité et le schéma directeur d'assainissement.

Valoriser notre patrimoine

Action 50- Finaliser le projet scientifique et culturel du Château afin d'obtenir à moyen terme un produit touristique et culturel porteur de développement économique.

Action 51- Poursuivre les travaux de confortement du Château.

Action 52- Faire de la Maison des Conférences (en fonction des subventions mobilisables) une « Maison des écritures » (secteur sauvegardé, société historique, résidence d'écrivain).

Action 53- Poursuivre la valorisation du Parc de la Garenne et la politique d'achat de parcelles au Jardin du Roy afin de reconstituer à terme l'emprise du jardin royal.

Action 54- Créer un parcours patrimonial libre dans la ville pour les familles et les touristes.

Poursuivre notre politique de développement durable

Action 55- Poursuivre la mise en œuvre des fiches de l'Agenda 21 afin de mieux relever les défis des années qui arrivent.

Action 56- Poursuivre avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) les démarches pour une reprise du fret ferroviaire sur la ligne Condom / Port-Sainte-Marie à brève échéance.

Organiser efficacement notre territoire institutionnel

Action 57- Avancer vers la fusion des trois communautés de communes de l'Albret à l'horizon 2015 ou 2016 afin d'optimiser les actions et mutualiser les moyens.



Action 56 : Signature de la convention d'entente pour la reprise du fret



Action 53 : Poursuivre l'achat de parcelles au Jardin du Roy



Action 55 : Un Agenda 21 efficace

contrat avec les Néracais



Réunion de création du SMDEN



Créer une pépinière d'entreprises



Pour une agriculture d'excellence



Inventer l'agriculture de demain

@grinove en Albret, pour l'agriculture de demain

Adopté dans le cadre du schéma de développement économique du département de Lot-et-Garonne, le projet @grinove, initié par la communauté de communes du Val d'Albret (CCVA), a justifié la création du syndicat mixte pour le développement économique du néracais (SMDEN), composé du Conseil Général (80%) et de la CCVA (20%).

Le projet @grinove consiste à mettre en place un pôle de développement consacré aux activités de l'amont de la production agricole. Sur le modèle et avec le parrainage de l'Agropole d'Agen, qui a su promouvoir les industries de transformation des produits de l'agriculture (2500 emplois créés), @grinove ambitionne de devenir le pôle de référence de l'agriculture de demain.

L'agriculture de demain devra être :

- productive car on prévoit 9 milliards d'humains en 2050
- qualitative pour assurer la santé publique et répondre aux exigences individuelles
- respectueuse de l'environnement et des paysages.

Pour y réussir, elle doit s'investir fortement

dans :

- l'amélioration des plantes (production de semences, ou techniques de production des plants)
- la protection des cultures (raisonnement et techniques alternatives)
- la conservation des sols et leur fertilisation
- l'utilisation optimale de l'eau
- la mécanisation appuyée sur l'électronique et l'informatique
- la valorisation des coproduits.

@grinove offrira aux créateurs d'entreprise une pépinière comprenant :

- un service «premier accueil»
- un lieu offrant un panel de services mutualisés
- des locaux (bureaux, ateliers, etc...) pouvant les accueillir pendant deux ans.

@grinove accueillera sur sa zone de développement toutes les entreprises (issues de la pépinière ou venant de l'extérieur) qui se consacrent aux activités répertoriées ci-dessus.

Le projet @grinove est un projet dans la durée. La communauté de communes, le département, la région acceptent de s'y investir et d'investir pour les années à venir.

Les premiers pas d'@grinove

Déjà, deux « clusters » (grappes d'entreprises du même secteur) se sont créés et ont commencé à travailler :

Le cluster plantes : à la suite d'un appel à projets lancé par le conseil général 47 en 2012, le SMDEN a identifié la thématique des produits phytosanitaires naturels et a initié le regroupement du lycée agricole départemental, de 5 entreprises (CABSO, Danival, De Sangosse, Rouages, Unicoque) et de 3 centres de recherche dont INVENIO. Après un travail de recensement et de sélection, notamment des propriétés insecticides des plantes, ce cluster engage une seconde phase, consistant à sélectionner puis expérimenter les effets de certains extraits de plantes pour lutter contre des ravageurs.

Le cluster machinisme : l'association « cluster machinisme, l'innovation en actions », créée en mai 2013 à notre initiative, s'est donnée pour objectif de favoriser l'innovation par la recherche, le transfert de technologie et l'appui technique aux agro-équipementiers. Composée aujourd'hui de 8 PME, de 3 bureaux d'étude - ces professionnels sont situés en Lot-et-Garonne (8), en Gironde (2) et dans le Gers (1) -, d'Invénio et du SMDEN, cette association a d'ores et déjà rencontré le Club « Terre des Etoiles » d'AgriMip et Aerospace Valley afin d'identifier des projets collaboratifs communs. **Une première action pour ce cluster sera de participer dès 2014 au lancement d'un concours sur le machinisme**, initié par @grinove et centré sur l'innovation dans ce domaine, dans le but d'attirer de jeunes entrepreneurs sur notre pépinière d'entreprises.



Continuons ensemble pour Nérac!

Liste soutenue par le PS, le PC et le PRG



La liste en chiffres

- 14 femmes
- 15 hommes
- 6 nouveaux candidats par rapport à 2008
- 52 ans de moyenne d'âge
- 5 candidats de moins de 40 ans, dont le Maire
- 21 actifs
- 8 retraités
- 7 commerçants, artisans, travailleurs indépendants



Nicolas Lacombe
Bio express

Nicolas Lacombe a 38 ans. Il est issu de deux vieilles familles néracaises: agriculteurs côté maternel et commerçants côté paternel.

Il fait toute sa scolarité à Nérac où il obtient le baccalauréat en 1993.

Etudiant à Bordeaux, il obtient une maîtrise d'Histoire contemporaine en 1997 puis le concours de professeur des écoles en suivant.

Directeur d'école à Allons en 1999, puis à Francescas de 2000 à 2004, il est nommé à Nérac, à l'Ecole Jean Rostand en 2004.

Nicolas Lacombe est élu au conseil municipal pour la première fois en 1995, dans l'opposition, alors qu'il est encore étudiant. En 2001, il conduit une liste qui obtient 30% des voix et entame un second mandat dans l'opposition.

Elu Maire en 2008 dès le premier tour, il est aussi élu conseiller général. En 2011, il est élu président de la CCVA (Communauté de Communes du Val d'Albret) pour terminer le mandat.

En 2012, Nicolas Lacombe publie un livre, « La vie politique à Nérac de 1934 à 2008 ».

Nicolas Lacombe est marié et père de trois enfants, Agathe, Léopold et Valentine.

Nicolas LACOMBE, Maire de Nérac

NOM Prénom	Profession	
PAILLARES Marylène	Collaboratrice assurance	Adjointe
DUFAU Patrice	Artisan prothésiste dentaire	1er Adjoint
PALAZE Martine	Rééducatrice retraitée	Adjointe
GELLY Marc	Enseignant spécialisé	Adjoint
CASEROTTO Evelyne	Aide à domicile	Conseillère municipale
SANCHEZ Frédéric	Agent général d'assurances	Adjoint
FONTANEL Aurore	Infirmière	Nouvelle candidate
UMINSKI Louis	Directeur de la chambre d'agriculture retraité	Conseiller municipal
BES Ana-Paula	Adjoint administratif	Conseillère municipale
VINCENT Jean-Louis	Postier retraité	Conseiller municipal
DOLLE Agnès	En recherche d'emploi	Adjointe
BAURY Jean-Claude	Postier retraité	Adjoint
GIL Sandrine	Assistante maternelle	Conseillère municipale
BACH Patrick	Coordinateur emploi-formation	Conseiller municipal
IBN SALAH Najet	Infirmière	Conseillère municipale
LEPLUS Jean	Cénologue château viticole Nérac	Nouveau candidat
BUSQUET Edith	Adjoint administratif hospitalier	Conseillère municipale
PAUL Julien	Propriétaire et gérant hôtel Henri IV	Nouveau candidat
LAPORTE Marie	Ancienne militaire - Factrice	Nouvelle candidate
IDIART Pierre	Commerçant	Conseiller municipal
DESPLATS Marie-France	Aide à domicile retraitée	Conseillère municipale
BOZZELLI Thierry	Cadre SNCF	Nouveau candidat
NORMAND Claudie	Guide touristique retraitée	Conseillère municipale
PERIN Alain	Agent de maîtrise de voirie	Nouveau candidat
LARCHER Nathalie	Taxi	Candidate en 2008
LE COUPANEC Yvon	Responsable commercial	Candidat en 2008
ABADIE Marie-Ange	Sans profession	Candidate en 2008
GALLIO Pierre	Employé municipal retraité	Conseiller municipal